Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_257-DE

# Délibération

**Département des Côtes d'Armor**
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**
**SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent , *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane ; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, *RAFFIN Karine (suppléante)*, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

**Conseillers d'agglomération - absents**

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers en exercice :** | **85 Titulaires - 41 suppléants** |
| Présents | 70 |
| Procurations | 07 |
| **Votants** | **77** |
| Absents | 08 |

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1er juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_257-DE

# Délibération

DEL2026-07-257 PETITE ENFANCE : RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DE DROIT COMMUN RELATIF A L'ESPACE ENFANCE DE LANLOUP

**Vu** le code le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 14 avril 2026 ;

**Considérant** qu'un bail emphytéotique de droit commun a été signé entre la Communauté de Communes Paimpol Goëlo et la Commune de Lanloup pour la mise à disposition de l'espace enfance de Lanloup au bénéfice du Relais Petite Enfance, conclu pour une durée de 30 ans à compter du 1er octobre 2002 ;

**Considérant** le souhait de la Commune de Lanloup, manifesté auprès de Guingamp-Paimpol Agglomération par courrier, de résilier de manière amiable et anticipée le bail emphytéotique. Cette demande s'appuie sur une sous-utilisation de l'espace (une fois par semaine) et le souhait d'étudier la possibilité d'y implanter une Maison d'Assistants Maternels (MAM) ;

**Considérant** les contacts noués avec la Mairie de Plouézec pour la mise à disposition d'un nouvel espace sur la Commune afin de poursuivre l'organisation d'animations d'éveil du Relais Petite Enfance ;

**Considérant** qu'après résiliation du bail emphytéotique de droit commun, les aménagements, améliorations et éventuelles constructions reviennent de plein droit à la Commune de Lanloup, sans indemnité ;

**Considérant** que les frais d'acte et de formalité de la résiliation amiable et anticipée du bail emphytéotique de droit commun seront pris en charge par la Commune de Lanloup ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une résiliation amiable et anticipée du bail emphytéotique de droit commun avec la Commune de Lanloup portant sur l'espace enfance situé au Lieudit Ker Labia à Lanloup, sans indemnité de part et d'autre, et le retour en pleine propriété du bien à la Commune de Lanloup ;
- Autorise le Président à signer la résiliation amiable et anticipée du bail emphytéotique de droit commun relatif à l'espace enfance de Lanloup, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Donne tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent.

**Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.**
**Pour extrait conforme,**
**Le Président,**
**Vincent LE MEAUX**

Guingamp-Paimpol Agglomération

**Le secrétaire de séance,**
**Tugdual LE LAY**